

IMPORTANT

Vous devez obligatoirement réserver votre transport

**24 h à l'avance
et cela avant 14 h**

Aucune réservation ne sera prise après 14 h à l'exception d'un rendez-vous médical

HEURES DE BUREAU

du lundi au vendredi

8 h à 12 h et 13 h à 17 h

Prises d'appel téléphonique

8 h à 12 h 15 et 12 h 45 à 17 h

COORDONNÉE

TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF DE LA MITIS

251, Avenue du Sanatorium, C.P. 63

Mont-Joli (Québec) G5H 1V6

Téléphone : 418-775-8808

Télécopie : 418-775-8495

rouedevie@globetrotter.net

www.tacmitis.org

TERRITOIRE



HORAIRE DES TRANSPORTS

Lundi 7 h à 18 h

Mardi 7 h à 22 h

Mercredi 7 h à 18 h

Jeudi 7 h à 22 h

Vendredi 7 h à 21 h

Samedi 7 h à 19 h

Dimanche 7 h à 19 h

BESOIN D'UN « LIFT »?

**APPEL TC!
418-775-8808**



TRANSPORT ADAPTÉ ET COLLECTIF DE LA MITIS



**Un service qui fait
du chemin!**

418-775-8808

TRANSPORT COLLECTIF

Est un service de transport en commun permettant à toute personne d'effectuer leurs déplacements 7 jours sur 7 en toute sécurité dans la MRC de La Mitis.

Ce service se fait en collaboration avec les autobus scolaire, les minibus du transport adapté, les taxis ainsi qu'avec les personnes volontaires à effectuer du covoiturage.

UTILISATION

Pour utiliser le service de Transport collectif toutes personnes doivent :

- S'inscrire par téléphone;
- Demeurer dans la MRC de La Mitis;
- Être autonome, sans limitation et non admissible à un transport adapté;
- Accepter les modes de transport proposés;
- Payer le déplacement;
- Respecter les politiques et règlements.

RÈGLEMENTATION

L'utilisateur a l'obligation de :

- S'inscrire par téléphone;
- Payer à l'embarquement;
- Être à l'heure et aux endroits indiqués par le répartiteur;
- Aucun arrêt supplémentaire ne sera autorisé;
- Annuler sa réservation;
- Aucun retard ne sera accepté;
- Un seul bagage à main sera autorisé dans les véhicules;
- Les places disponibles sont gérées par le conducteur;
- Un enfant de moins de 10 ans doit être accompagné d'un adulte;
- Le Transport Collectif n'est pas responsable des objets perdus ou volés;
- Tout animal, même en cage est interdit;
- Il est strictement interdit de fumer, manger, boire dans les véhicules;
- Il est formellement interdit à toute personne ayant des facultés affaiblies d'emprunter le transport.

FIABILITÉ DU SERVICE

Les chauffeurs sont accrédités, formés et les antécédents judiciaires ont été préalablement vérifiés.

Le Transport collectif est opérationnel 363 jours par année. À l'exception du 25 décembre et du 1^{er} janvier.

Lors de tempête, la Corporation peut décider d'annuler le service de transport pour assurer la sécurité.

(sujet à changement)

TARIFICATION

3 MODES DE PAIEMENT

3,25 \$ par déplacement (montant exact)
(payable à l'embarquement)

Un livret de 10 billets au coût de **32,50 \$**
(1 billet par embarquement)

Un laissez-passer au coût de **110 \$**
(valide pour 30 jours)



FONCTIONNEMENT

1-L'utilisateur doit faire sa réservation 24 h à l'avance et cela avant 14 h du lundi au vendredi.

2-La Corporation répartit les demandes selon les moyens de transport et les heures disponibles et en fait part à l'utilisateur entre 16 h et 17 h la veille du déplacement.

3- Le répartiteur transmet l'information au chauffeur.

4-L'utilisateur se rend au point d'embarquement spécifié et à l'heure prescrite par le répartiteur.

Le transport collectif est utilisé pour pallier à un manque de transport lors de sorties tels que :

Rendez-vous médicaux

Travail

Études

Activités parascolaires

Magasinage

Etc.

APPEL - NOUS!